

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DETER TOP
- **UFI:** J830-50Q2-000K-TF27
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Emploi de la substance / de la préparation**
DÉTERGENT COMPLET EN POUDRE ATOMISÉE POUR LAVE-LINGE À USAGE PROFESSIONNEL.
- **Utilisations déconseillées** Des utilisations différentes de celles identifiées ne sont pas conseillées
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
G.B.M. Elettrochimica s.r.l.
via Fiumicino S. Mauro 120/130 - 47039 Savignano sul Rubicone (FC)
tel. 0541/930058 - Fax 0541/810218
www.gbmprodottichimici.it - E-mail gbm@prodottichimici.it
- **Service chargé des renseignements:** info@gbmprodottichimici.it
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
G.B.M. ELETTRICIMICA S.R.L. - Tel. +39 0541 930058 (heures de bureau)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P232 Protéger de l'humidité.
P235 Tenir au frais.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

· **Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Indication du contenu**

agents de blanchiment oxygénés	≥15 - <30%
agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
phosphonates, agents de surface anioniques, savon, polycarboxylates	<5%
enzymes	

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Selon les données disponibles, le produit ne contient aucune substance PBT dans une proportion ≥ 0,1%.

· **vPvB:**

Selon les données disponibles, le produit ne contient pas de substances vPvB dans une proportion ≥ 0,1%.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	25-40%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30-	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302 ATE: LD50 oral: 1.034 mg/kg Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318:C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 %	15-25%
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31-0008	acide silicique, sel de sodium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-15%
CAS: 3794-83-0 EINECS: 223-267-7 Reg.nr.: 01-2119510382-52-	(1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 30 %	2-5%
CAS: 120944-68-5	ALCOL C14-15 ETOSSILATI (5-12 EO) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	2-5%
CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Reg.nr.: 01-2119565112-48-0000	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivatives, sodium salts ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1-2%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 2)

CAS: 68439-54-3

Reg.nr.: Non pertinente
(polimero)

Alcoli, C11-13 ramificati, etossilati

☠	Eye Dam. 1, H318;	☠	Acute Tox. 4, H302
ATE: LD50 oral: 500 mg/kg			

1-2%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les sauveteurs doivent porter l'équipement de protection décrit à la section 8.2 de la présente fiche des données de sécurité.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Lavez-les avec beaucoup d'eau, en veillant à les irriguer longuement tout en maintenant les paupières grandes ouvertes. Retirez les éventuelles lentilles de contact s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant la fiche de données de sécurité ou l'étiquette de danger

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peau: irritation

Yeux: irritation

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun en particulier

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas classable comme inflammable. En cas d'incendie, l'oxygène libéré par la décomposition peut favoriser la combustion. Ne pas respirer les fumées.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire / faciale.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

- **Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate et s'éloigner de la zone dangereuse. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 3)

- **Pour les secouristes**
Le personnel d'intervention doit porter les équipements de protection individuelle appropriés (combinaison, gants, lunettes et masque anti-poussière). Le personnel non urgent doit être tenu à l'écart de la zone affectée.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter la formation de poussière.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Le stockage doit se faire dans un endroit couvert, sec, frais et ventilé. Conserver le produit à l'écart des sources de chaleur et à l'abri de la lumière du soleil. Conserver les emballages hermétiquement fermés après utilisation et à l'abri des acides (voir sections 10 et 14).
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Sans autre indication, voir point 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 7778-18-9 calcium (sulphate de) (0,1-<1%)
--

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
------	---

- **Informations relatives à la réglementation VLEP:** ED 1487 26.04.2024

· DNEL

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium
--

Inhalatoire	Breve termine, effetti locali	10 mg/m ³ (consumer)
	Lungo termine (ripetuta)	10 mg/m ³ (consumer)
	lungo termine, effetti locali	10 mg/m ³ (worker professional)

CAS: 15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

Dermique	Lungo termine (ripetuta)	6,4 mg/kg (consumer)
	Lungo termine, effetti locali	12,8 mg/cm ² (worker professional)
Inhalatoire	Lungo termine (ripetuta)	mg/m ³ (5)

CAS: 3794-83-0 (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium
--

Oral	Lungo termine, effetti sistemici	2,4 mg/kg (consumer)
Dermique	Lungo termine, effetti sistemici	24 mg/kg (consumer)
Inhalatoire	lungo termine, effetti locali	10 mg/m ³ (worker professional)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 4)

	Lungo termine, effetti sistemici	4,2 mg/m ³ (consumer)
· PNEC		
CAS: 15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)		
PNEC	0,035 mg/l (freshwater)	
	0,03 mg/l (intermittent releases)	
	16,24 mg/l (sewage treatment plant)	
CAS: 3794-83-0 (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium		
PNEC	193 mg/kg (freshwater sediments)	
	19,3 mg/kg (marine water sediments)	
	14 mg/kg (soil)	
PNEC	0,096 mg/l (freshwater)	
	0,01 mg/l (marine water)	
	58 mg/l (sewage treatment plant)	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

Gants en PVC

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de passage:> = 480 min - Épaisseur du matériau:> = 0,7 mm

Temps de passage:> = 60 min - Épaisseur du matériau:> = 0,5 mm

Temps de passage:> = 30 min - Épaisseur du matériau:> = 0,2 mm

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· État physique	Solide
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Agréable
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· pH (10 g/l) à 20 °C	11
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Masse volumique:	0,6 kg/m ³
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	
· Voir point 3.	

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 6)

· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation selon les instructions
- **10.2 Stabilité chimique**
Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
La teneur alcaline du produit provoque des réactions avec les acides (réaction exothermique) et avec les substances génératrices d'acide.
- **10.4 Conditions à éviter**
Éviter les sources de chaleur et d'humidité, éviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Le produit est hygroscopique : exposé à l'air humide et à des températures supérieures à 40 °C, il a tendance à se tasser.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Éviter tout contact avec des matériaux inflammables ou combustibles et des composés réducteurs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	>2.777-3.121 mg/kg
------	------	--------------------

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2.300 mg/l (rat)

CAS: 15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

Oral	LD50	1.034 mg/kg (ATE)
		1.034 mg/kg (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
CAS: 3794-83-0 (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE) 1.500-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
CAS: 120944-68-5 ALCOL C14-15 ETOSSILATI (5-12 EO)		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
CAS: 68411-30-3 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivatives, sodium salts		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
CAS: 68439-54-3 Alcoli, C11-13 ramificati, etossilati		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium	
CL50	300 mg/l (poisson) (96 h)
EC50	200 mg/l (daphnia) (48 h)
NOEC	560 mg/l (poisson) (96 h)
CAS: 15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)	
CL50	70,7 mg/l (poisson) (Esposizione 96 h)
EC50	8 mg/l (algae) (Esposizione 140 h) 4,9 mg/l (daphnia) (Esposizione 48 h)
NOEC	7,4 mg/l (poisson) (Esposizione 96 h)
CAS: 3794-83-0 (1-hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium	
CL50	>200 mg/l (poisson) (Esposizione 96 h)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 8)

EC50	370 mg/l (daphnia) (Esposizione 48 h)
CAS: 68411-30-3 Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivatives, sodium salts	
CL50	>1 mg/l (poisson) (Esposizione 96 h)
EC50	>1 mg/l (daphnia) (Esposizione 96 h)
CAS: 68439-54-3 Alcoli, C11-13 ramificati, etossilati	
CL50	>1-10 mg/l (poisson) (LINEE GUIDA oecd 203Esposizione 96 h)
EC50	>1-10 mg/l (algae) (Linee guida OECD TG 201 Esposizione 72 h)
	>1-10 mg/l (daphnia) (Linee guida OECD TG 202 Esposizione 48 h)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus ;
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne pas jeter le produit et ses emballages dans l'environnement. Ne pas le vider dans les égouts. Procéder au recyclage du produit. Lorsque le recyclage n'est pas possible, l'éliminer auprès d'une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales. L'attribution du code de déchets est à la charge de l'utilisateur après avoir déterminé les propriétés du déchet et le processus qui l'a généré, et après en avoir discuté avec les autorités responsables de l'élimination des déchets.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Vider les récipients avant l'élimination. Ne pas réutiliser les récipients vides. Confier les récipients vides destinés au recyclage ou à l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux lois locales ou nationales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1479 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | néant |
| · IMDG, IATA | OXIDIZING SOLID, N.O.S. (disodium carbonate, compound with hydrogenperoxide (2:3)) |

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe 5.1 Matières comburantes. · Étiquette 5.1 · Classe ADN/R: néant 	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA III 	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières comburantes. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 50 · No EMS: F-A,S-Q · Stowage Category B · Segregation Code SG38 Stow "separated from" SGG2-ammonium compounds. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides SG60 Stow "separated from" SGG16-peroxides SG61 Stow "separated from" SGG15-powdered metals 	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) 5 kg · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g · Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels E 	
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) 5 kg · Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g 	
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: néant 	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Fiche des données de sécurité rédigée conformément au règlement 1907/2006/CE Article 31, Règlement (UE) n° 878/2020 et ses modifications ultérieures.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.06.2024

Numéro de version 1

Révision: 11.06.2024

Nom du produit: DETER TOP

(suite de la page 10)

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

- **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Tel que prescrit par l'art. 9 du Règ. 1272/2008 / CE, la classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul résultant des données de chacune des substances contenues et des données expérimentales de ce mélange lorsqu'elles sont disponibles (consultables aux sections 9, 11 et 12 du présent document).

Procédure utilisée pour la classification du mélange

Skin Irrit. 2, H315 - Procédé de calcul

Eye Irrit. 2, H319 - Méthode de calcul

STOT SE 3, H335 - Méthode de calcul

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3